

Modification constitutionnelle de 1987

Les dispositions relatives à la dualité linguistique et à la société distincte ne limitent en rien la Charte. Les droits et libertés de la Charte demeurent entiers. Aucun d'eux ne sera modifié, supplanté ou éliminé. La clause d'interprétation n'accorde aucun pouvoir permettant aux gouvernements de faire à l'avenir des choses qu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui. C'est un aspect que les grandes discussions sur des questions de détail et les passions que déchaîne inévitablement ce genre de débat nous ont fait perdre de vue.

La disposition de l'Accord relative à la société distincte devra être interprétée par les tribunaux à la lumière des autres valeurs constitutionnelles. Les tribunaux pourront interpréter la constitution, y compris la Charte, en tenant compte du caractère distinct du Québec au sein du Canada. Cela peut servir de guide pour l'application de la Charte dans certains cas présentant des ambiguïtés. Comme les tribunaux tiennent déjà compte du caractère distinct du Québec lorsqu'ils rendent leurs jugements, cette clause exprime de façon explicite ce qui était déjà implicite.

La clause relative à la société distincte ne change en rien les droits conférés par la Charte. Il est important, madame la Présidente, d'établir la distinction entre les clauses d'interprétation et les dispositions de notre constitution qui confèrent des droits inhérents. Les droits inhérents ne se comparent pas aux dispositions d'interprétation. L'article 28, en particulier, accorde la plus grande protection qui soit relativement à l'égalité entre les sexes. Ce point de vue a été confirmé par plusieurs experts constitutionnels qui ont comparu devant le comité.

[Français]

La primauté des droits contenus dans la Charte y compris des droits à l'égalité est claire.

En tant que ministre responsable de la Condition féminine, je suis sensible aux préoccupations exprimées par certains groupements féminins au sujet de l'Accord. J'ai fait tout mon possible pour veiller à ce que ces préoccupations soient entendues et examinées à fond. Le Comité spécial mixte a écouté attentivement les témoignages présentés par les associations féminines. J'ai moi-même rencontré des représentantes de plusieurs de ces associations pour discuter de la question et j'ai organisé une réunion à Ottawa où se sont rencontrés des représentantes de groupements féminins et des experts du gouvernement sur l'Accord. Nous avons eu une franche discussion sur plusieurs aspects de cette question.

[Traduction]

A la fin, certains n'ont pas été d'accord avec notre position, mais je suis tout à fait convaincue, après m'être renseignée et avoir beaucoup réfléchi, car la Charte revêt beaucoup d'importance pour le premier ministre (M. Mulroney), pour le gouvernement et pour moi, que nous avons fait progresser au Canada la cause de l'unité sans porter atteinte aux droits des Canadiennes.

A en juger par les entretiens que j'ai eus avec des femmes et aux déclarations des groupes de femmes qui témoignaient devant le Comité mixte spécial, j'en suis venue à la conclusion que les appréhensions des femmes en ce qui concerne leur rôle et l'interprétation de la Charte et de la constitution proviennent

surtout d'éléments extérieurs à l'Accord. Les principales préoccupations des femmes à propos des droits à l'égalité visent surtout le contexte plus vaste du fonctionnement de la Charte dans son ensemble.

Voilà pourquoi j'accueille très favorablement la recommandation du comité visant à mettre sur pied une consultation qui se fera sous la direction d'un comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre de la réforme constitutionnelle. Compte tenu des doléances exprimées, le gouvernement a convenu avec le comité que les premiers ministres devraient à l'avenir consacrer une conférence à l'examen de la Charte dans son ensemble, mais surtout des articles 1 et 33. Une nouvelle étude parlementaire de cette question serait la bienvenue. Cette démarche, jointe aux conférences constitutionnelles annuelles prévues par l'Accord, fournirait aux femmes l'occasion de participer elles aussi à la réforme constitutionnelle.

Même si je l'ai déjà dit à la Chambre et ailleurs, j'estime qu'il y a lieu de répéter ici que les femmes ont joué un rôle de premier plan dans la lutte pour assurer à tous les Canadiens les droits à l'égalité dont ils jouissent. Cependant, le champ a beaucoup évolué au cours des cinq dernières années, soit depuis que ces droits ont été constitutionnalisés en 1982. Le gouvernement tient les femmes et leurs associations comme d'importantes collaboratrices dans la mise au point des politiques et la prise de décisions. Il a accordé une oreille attentive et une attention particulière aux points de vue et aux inquiétudes des femmes concernant la réforme des pensions, le développement économique, la réforme fiscale, les stratégies d'embauche et les garderies.

Je suis enchantée de pouvoir informer la Chambre que dans mes efforts en ma qualité de ministre responsable, j'ai pu compter sur l'aide et l'appui du premier ministre et de mes collègues du Cabinet qui tous ont foi en la force et en la capacité des Canadiennes. Nous sommes unis dans notre volonté de faire avancer la cause des femmes au Canada en mettant à contribution tous les moyens dont nous disposons. Ainsi, nous avons pris des mesures concrètes, notamment en ce qui concerne notre programme d'équité en matière d'emploi, la loi concernant la réforme du divorce au Canada et celle concernant l'exécution des ordonnances rendues dans le cadre du droit de la famille, ainsi qu'un plan d'action propre à assurer la parité salariale entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique.

[Français]

Et aussi, nos efforts ont porté sur les nominations. Par exemple, la nomination de la première femme générale du Canada, de la deuxième femme juge à la Cour suprême, de la première femme membre de la Cour fédérale du Canada.

Les initiatives que notre gouvernement entend prendre sont décrites dans le document *Dimensions de l'égalité: Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes*, qui a été déposé à la Conférence des premiers ministres sur l'économie en novembre dernier. Ce document identifie nos priorités et dresse notre plan d'action pour deux ans afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.